

COLLÉGIENS — PARCOURS COLLÉGIEN

Le Département accompagne les collégiens tout au long de leur parcours scolaire. Pour cela, il a mis en place le Parcours collégien depuis la rentrée scolaire 2020. Le dispositif s'articule autour de 4 axes : le collégien de demain ; le collégien citoyen ; le collégien épanoui ; et, de façon transversale, une offre de services accessible pour tous sur tout le territoire.

Le parcours COLLÉGIEN

AXE 1

*Le collégien de demain :
ouverture sur le monde
professionnel*

AXE 2

*Le collégien citoyen,
ouverture sur son environnement*

AXE 3

*Le collégien épanoui,
à l'aise dans son corps*

AXE 4

*Une offre accessible
à tous pour tous
les territoires*



Issu d'une démarche de design de politique publique, le Parcours collégien a été conçu et imaginé pour répondre aux besoins des collégiens et de leurs enseignants.

Le collégien de demain ouvert sur le monde professionnel

Le Département a mis en place plusieurs dispositifs pour aider les collégiens à découvrir le monde de l'entreprise et construire ainsi leur parcours d'orientation.

La plateforme numérique de stages

Les collégiens ont accès via leur [espace numérique de travail \(ENT\)](https://ent-prod.seine-et-marne.fr/) (<https://ent-prod.seine-et-marne.fr/>) à une offre de stage pour faciliter leurs recherches. Car le stage de 3e est une véritable opportunité pour les collégiens de découvrir certains métiers ; et pour une entreprise, de faire connaître son activité. Toute structure publique ou privée peut participer à l'enrichissement de cette plateforme.

Les mini entreprises

Le Département accompagne les collégiens qui souhaitent créer une mini-entreprise. Avec le partenariat d'[Entreprendre Pour Apprendre](https://www.entreprendre-pour-apprendre.fr/) (<https://www.entreprendre-pour-apprendre.fr/>), les mini-entrepreneurs créent le statut de leur entreprise, leurs produits ou services, puis les commercialisent. Ils rivalisent dès lors d'ingéniosité pour concourir lors de la compétition départementale.

L'explorateur de métiers

Cette plateforme numérique de découverte des métiers est accessible via l'espace numérique de travail (ENT) depuis septembre 2020. Chaque collégien peut y découvrir plus de 500 métiers, grâce à des vidéos de professionnels présentant leur métier, leur parcours de formation, les compétences requises et les perspectives de leur activité.

L'ensemble est complété par des fiches pratiques et des tests permettant d'auto-évaluer ses compétences et son appétence pour un domaine professionnel.

Passion métiers

Fort d'une multitude de métiers différents, allant de l'architecte en bâtiments en passant par la gestion, le Dépa

Le Département de Seine-et-Marne mobilise ses agents pour favoriser la découverte du monde professionnel aux collégiens.



En 2019, la mini-entreprise "Les Petits Z'inventeurs", du Collège Erik Satie à Mitry-Mory, a été distinguée au championnat régional et a représenté l'Île-de-France au championnat national.

Le collégien citoyen ouvert sur son environnement

Pour accompagner le collégien dans la découverte de son environnement, le Département de Seine-et-Marne propose plusieurs dispositifs.

Le dispositif Collège nature

Le dispositif Collège nature a pour objectif de sensibiliser les collégiens à la nature et favoriser la découverte des [sites naturels départementaux](#), grâce à un accompagnement technique d'un projet pédagogique mené par les professeurs.

Les jeunes explorent ainsi ce qui façonne leur cadre de vie ainsi que les relations passionnantes et complexes de l'homme avec son environnement.

Pour les soutenir, le Département met à disposition un naturaliste professionnel qui accompagne le professeur dans son projet (animations ou ateliers) et apporte son expertise.

Cette action permet de participer au [concours Collège nature](https://ent-prod.seine-et-marne.fr/Evenements/College-Nature) (<https://ent-prod.seine-et-marne.fr/Evenements/College-Nature>)

L'aide à la création d'association pour jeunes

Les collégiens sont accompagnés pour créer leur statut associatif et faire vivre leur association au sein du collège.

L'offre pédagogique des Archives départementales

Les Archives départementales accompagnent les collégiens dans la découverte de l'histoire locale. Gardiennes de la mémoire seine-et-marnaise, elles mettent en valeur la richesse des fonds conservés auprès de tous les publics, y compris celui des jeunes. Un savoir complémentaire aux programmes scolaires.

Son pôle "médiation et action culturelle" propose ainsi aux établissements scolaires de Seine-et-Marne des offres de découverte du patrimoine et de l'histoire. Ambition : contribuer au développement culturel de chaque enfant.

Les médiateurs, en collaboration avec le professeur relais délégué par l'Éducation nationale, produisent de véritables outils pédagogiques pour les élèves et les enseignants ; tout en apportant un savoir complémentaire aux programmes enseignés en classe. Ils accompagnent les enseignants dans l'élaboration de projets pédagogiques visant à approfondir le programme scolaire. Leur principale mission : faire connaître les ressources des Archives départementales.

Un devoir de mémoire

Un partenariat avec le [Mémorial de la Shoah](http://www.memorialdelashoah.org/) (<http://www.memorialdelashoah.org/>) permet aux collégiens d'être sensibilisés à cette partie de l'histoire et d'accéder à :

- des séances d'information et de formation de la communauté éducative (enseignants, documentalistes, chefs d'établissement), des professionnels (médiateurs éducatifs, éducateurs, animateurs, chargés de prévention de l'Aide Sociale à l'Enfance, agents départementaux,) et des parents d'élèves ;
- un accueil au sein de ses différents locaux (Paris, Drancy...),
- la construction d'un « parcours de Mémoire » via un travail auprès des collégiens autour de parcours de familles seine-et-marnaises (martyrs juifs et/ou personnes fusillées au Mont-Valérien) pendant la seconde guerre mondiale. En partant des territoires et en croisant des données d'archives avec des visites au mémorial de la Shoah à Drancy, au Mont-Valérien, à Compiègne, la gare de déportation de Drancy, voire le camp de Struthof ;
- des supports de médiation sur la Shoah, le nazisme, le fascisme et les génocides du XX^e siècle (expositions et ressources pédagogiques associées).

Le collégien épanoui

Pour le Département, il s'agit de permettre au collégien d'être à la fois à l'aise dans son corps et dans son collège.

À l'aise dans son corps

Le Département s'investit pour le bien-être des collégiens à travers :

- la promotion de la pratique sportive
 - *Le sport scolaire est encouragé par le Département car il constitue notamment un levier d'éducation, de développement, de santé, de respect des règles et d'insertion scolaire. La collectivité s'engage donc en faveur de la pratique sportive auprès de l'ensemble des jeunes seine-et-marnais, en partenariat actif avec l'Union nationale du sport scolaire (<https://unss.org/>).*
 - *Pour en savoir plus sur le sport à l'école.*

➤ par l'information sur la santé des jeunes

- *Les 14 Maisons départementales des solidarités (MDS) implantées sur l'ensemble du territoire de Seine-et-Marne, conseillent, accompagnent et soutiennent les jeunes dans leur vie quotidienne. Un accueil confidentiel et gratuit est notamment proposé pour accéder à des conseils et à un accompagnement pour la contraception ou la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST). Les professionnels des MDS interviennent également au cours de séances d'information collectives au sein des collèges.*
- *Pour en savoir plus sur [les jeunes et la santé](#)*

À l'aise dans son collège

Le Département a créé en 2020 le concours départemental du Collège innovant. L'enjeu est de permettre aux élèves et aux équipes éducatives de proposer un projet pour l'établissement. Les collèges gagnants verront leurs projets mis en œuvre concrètement grâce à l'accompagnement du Département.

Une offre de services accessible à tous sur tout le territoire

Malgré sa vaste superficie, le Département entend permettre à tous les collégiens, sur l'ensemble du territoire, d'en bénéficier des services suivants :

Une offre mobile riche

Le Mobil'histoire77

Le Mobil'histoire77 est un outil éducatif et itinérant des Archives départementales de Seine-et-Marne. Il offre aux habitants la possibilité de bénéficier d'expositions itinérantes sur le patrimoine du département.

Le Mobil-histoire77 est installé dans un semi-remorque (15 m de long avec extensions latérales pour une surface de visite de 36 m²) qui se déplace gratuitement dans les établissements scolaires, les collectivités ou auprès des associations du territoire qui le demandent.

Des expositions temporaires y sont présentées et renouvelées tous les 4 à 5 ans. Elles concernent toujours une thématique historique, en lien avec la Seine-et-Marne, illustrée de documents d'archives.

Tous les cantons du département peuvent bénéficier de la présence du Mobil'Histoire77. Les établissements scolaires, communes, aux associations ou aux centres de loisirs qui souhaitent créer autour de l'exposition un événement local ou pédagogique, sont invités à contacter le service éducatif de la direction des archives départementales de Seine-et-Marne.

Pour en savoir plus, consulter [Mobil'histoire77](http://archives.seine-et-marne.fr/mobilhistoire77) (<http://archives.seine-et-marne.fr/mobilhistoire77>).

Les malles itinérantes

Les malles pédagogiques représentent une approche ludique et didactique pour aborder le patrimoine et l'histoire de la Seine-et-Marne. Mises gratuitement à disposition des établissements scolaires, elles offrent :

- aux élèves la possibilité de découvrir un thème spécifique,
- aux enseignants la possibilité de les utiliser à leur rythme, en supplément ou en complément du programme scolaire.

Une ouverture culturelle pour tous

Les résidences d'artistes

Le Département propose l'installation temporaire d'artistes dans des collèges. Ce dispositif permet de faciliter les échanges et la collaboration entre un artiste et les collégiens.

Le dispositif Collège au cinéma

Le Département s'est inscrit dans le dispositif « Collège au cinéma », créé en 1989 par les ministères chargés de la culture et de l'éducation. L'objectif est de favoriser l'accès des collégiens à l'art cinématographique. Les élèves de la sixième à la troisième découvrent ainsi, pendant le temps scolaire, des œuvres cinématographiques attentivement sélectionnées. Le tout grâce à des projections organisées spécialement à leur intention dans des salles partenaires.

La lecture publique

Le simple rayonnage de livres au centre de documentation et d'information des collèges, aussi utile soit-il, ne suffit pas à déclencher un intérêt durable envers la lecture. Différentes actions culturelles sont donc proposées aux collèges pour transmettre ces œuvres auprès des jeunes.

En amont d'actions ou de rencontres, bibliothécaires et professeurs assistent à des journées de formation animées par des artistes. Ils acquièrent ainsi une vision renouvelée des œuvres contemporaines.

Ensuite, les élèves sont sensibilisés et s'approprient les œuvres en vue d'organiser eux-mêmes une rencontre avec l'artiste invité dans leur collège. Il peut être écrivain, réalisateur ou compositeur. Chaque collège choisit le dispositif d'actions culturelles qui lui semble le plus pertinent.

L'offre numérique

Cette offre, qui se déploie via les outils disponibles sur l'espace numérique de travail des collèges de Seine-et-Marne, s'enrichit progressivement avec de nouveaux outils et plateformes d'accompagnement scolaire, de sensibilisation aux gestes de premiers secours, de découverte des métiers, de recherche de stages, etc.

Pour en savoir plus, consulter [Le Plan collège numérique](https://www.seine-et-marne.fr/fr/parcours-collegien).



Collège au cinéma (2022-2023) PDF - 4.49 Mo (/sites/default/files/media/downloads/dgae_flyer-college-au-cinema-a5-bd-compresse.pdf)



Le dispositif "Collège au cinéma" PDF - 7.16 Mo (/sites/default/files/media/downloads/college-au-cinema-edition-2022-2023.pdf)

Les aides aux projets locaux

Les aides aux projets des enseignants

Le Département encourage une dynamique d'innovation et de bien-être au collège au travers de projets éducatifs portés par les enseignants.

Les projets locaux doivent porter au moins sur l'un des axes du parcours collégien.

Pour mener à bien ce projet, le Département peut accorder une subvention forfaitaire de 800 € maximum.

C'est aux enseignants et/ou aux principaux des établissements de remplir le dossier de candidature.

Les actions présentées sont évaluées par des représentants du Rectorat, de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale, des services du Département et des organismes associés tels que [Seine-et-Marne Environnement](http://www.seine-et-marne-environnement.fr/) (<http://www.seine-et-marne-environnement.fr/>) et [Act'art](https://www.actart77.com/a-propos/) (<https://www.actart77.com/a-propos/>).

Les aides aux associations

Les associations dont l'action vise les collégiens dans un des 4 axes du Parcours collégien peuvent solliciter une subvention du Département à hauteur de 3 000 € maximum.

L'aide aux projets locaux, portés par les collèges ou les associations, s'inscrit désormais dans le Parcours collégien.

PUBLICATIONS



LIVRET

Livret du parcours collégien

La réussite éducative de tous les collégiens est une priorité pour le Département de Seine-et-Marne. Dans cette optique, il mène une politique éducative ambitieuse : le parcours collégien.

Le parcours collégien est une offre ayant vocation à accompagner enseignants et élèves pendant le temps scolaire. Quels que soient les outils proposés, ce sont la richesse et la diversité du territoire qui sont mis à la portée des collèges pour enrichir et compléter les temps de classe.

On y retrouve des actions déjà connues et appréciées, ainsi que de nouvelles propositions. La force de cette offre est à la fois d'apporter des dispositifs clés en main, et de laisser une grande place aux initiatives locales. L'atout du parcours collégien est d'être un outil unique à la disposition des établissements et de s'adapter à leurs besoins, en transformant et en enrichissant son contenu chaque année.



TÉLÉCHARGEMENT



PDF - 3.51
MO



GUIDES

Guide des collèges

Soucieux de la qualité de vie dans ses 132 collèges, le Département de Seine-et-Marne s'engage à offrir

aux 73 900 collégiens et à leurs équipes pédagogiques des conditions de travail de qualité.

Dans le champ éducatif, le Parcours collégien continue de s'étoffer en proposant un ensemble de dispositifs ayant vocation à accompagner enseignants et élèves pendant le temps scolaire.

Outil unique à la disposition des établissements, le Parcours collégien s'adapte aux besoins de chacun, en transformant et en enrichissant son contenu chaque année, au service de l'éducation des seine-et-marnais.



TÉLÉCHARGEMENT



PDF - 8.44
MO



Créé le: 13/07/2020

- Mis à jour le : 21/08/2020